



Commune
de
VABRES

Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal Ordinaire
du 2 décembre 2016 à 18H30

Afférents au conseil : 7
Convocation : 25.11.2016

En exercice : 7

Qui ont pris part au vote : 7
n° 2016/D00024

L'an deux mille seize, le deux décembre, à dix-huit heures trente minutes, Le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Pierre MAURIN, Maire.

Étaient présents : Mme BRUANDET, GRAILLON,
Ms ABBOU, CHABANIS, FABRY, PUDDU

Secrétaire de séance : M PUDDU

**INTEGRATION DU TERRITOIRE DE VABRES DANS L'AIRE OPTIMALE
D'ADHESION DU PARC NATIONAL DES CEVENNES**

Vu la délibération du 15 janvier 2010 de la commune de Vabres demandant l'adhésion dans l'aire optimale d'adhésion du PNC.

Considérant que la commune de Vabres n'a pas été incluse dans le périmètre du territoire des communes dû au délai dépassé

Considérant que la commune de Vabres souhaite toujours adhérer dans l'aire optimale d'adhésion du PNC

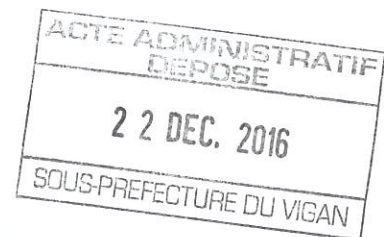
Le Conseil Municipal, après délibération, avec six votes pour et une abstention,

DECIDE

De demander l'intégration du Territoire de Vabres dans l'aire optimale d'adhésion du Parc National des Cévennes et

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette demande.



APRES EN AVOIR DELIBERE,
ADOPTE
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME



Le Maire, Jean-Pierre MAURIN